

Juillet 2023

Édito

Au sortir de la lutte contre la réforme des retraites, que la CGT n'a pas l'intention d'enterrer aussi vite que le gouvernement le voudrait, nous assistons à une criminalisation de l'action syndicale.

Partout les responsables des Unions Départementales, Unions locales, des militants CGT sont convoqués par la police et doivent répondre de dégradations. A St-Florent sur Cher, la DIRCO réclame plusieurs milliers d'Euros à nos camarades. C'est à la CGT que l'on demande des comptes, bien que ces actions aient été menées et déclarées en intersyndicale. On peut se demander si les kilomètres de goudrons brûlés et dégradés en Bretagne par les agriculteurs aient fait l'objet de telles poursuites...

Après l'alerte de l'ONU sur le racisme dans la police française, c'était au tour d'une autre organisation internationale, la Confédération syndicale internationale (CSI), d'épingler la France pour sa réponse musclée à la contestation contre la réforme des retraites. Dans son « Indice des droits dans le monde », la Confédération Syndicale Internationale pointe les régressions de la France en matière de droits des travailleurs, dans un monde de plus en plus hostile aux syndicats. Et pour cause, la France fait partie des 69 États, parmi les 149 étudiés par la principale confédération syndicale de la planète, à avoir procédé à des arrestations et des détentions jugées « arbitraires » entre avril 2022 et mars 2023.

Comme en 2022, Paris est accusé de violations « répétées » des droits des travailleurs. « *Quand vous souhaitez modifier une loi qui concerne les travailleurs, et la réforme des retraites en est un exemple, la moindre des choses qu'on puisse attendre est le dialogue* », affirme le secrétaire général de l'organisation, Luc Triangle. Or, selon lui, les syndicats ont été « ignorés ».

« *Brutalité policière* », « *arrestations aveugles* », atteintes aux droits des travailleurs « *à des niveaux record* », les termes employés par la confédération sont particulièrement durs.

Quand la justice est au service d'un Etat qui ne parvient pas à calmer la colère sociale, et encore moins la révolte de la jeunesse après la mort de Nahel, elle n'utilise que la répression.

Si on ne peut que condamner la destruction de biens publics, les arrestations concernent des jeunes dont 60 % sont interpellés ou jugés pour la première fois et qui repartent des tribunaux avec des peines extrêmement lourdes qu'ils n'auraient pas eu dans un autre contexte.

Partout les services publics manquent de moyens, éducation, justice, entre autres les services qui proposent des alternatives à la prison, et c'est cette politique que nous payons aujourd'hui.

Il est évident que la violence institutionnelle qui a permis à ce gouvernement minoritaire de passer en force sur la question des retraites engendrera des violences, des révoltes sous une forme ou une autre!

Il y a urgence, ce gouvernement doit répondre aux besoins, aux aspirations de la jeunesse, des travailleurs, des familles ; à défaut la frustration et la colère l'emporteront avec les conséquences qu'il faut en attendre. Et si la rébellion de la jeunesse n'en était que les prémices ?

Isabelle LEFORT

CAMPAGNE IMPÔT SUR LE REVENU ET GMBI (Gérer mes biens

immobiliers) Alors que depuis des semaines les représentants du personnel, les chefs de services et les agents alertent la direction sur les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail dégradées pour le personnel, celle-ci ferme les yeux. Elle n'assume pas les choix désastreux qui consistent à continuer la politique de suppression de personnels, de suppression de services De plus le chevauchement des campagnes GMBI et IR est une aberration. Dans la presse suite à une interview sollicitée par la CGT, le BERRY REPUBLICAIN transcrit les propos de la directrice « on a l'habitude de gérer un tel flux et puis les gens viennent tous au dernier moment ! »

Pourtant, les accueils ne désemploient pas, les econtacts explosent, par exemple 30 000 en attente à Marseille et même le Cher, petit département, n'a jamais eu autant de econtacts en instance (des pointes à plus de 1500). Le SDIF est au bord de l'implosion (réception, téléphone, econtacts...).

Sur tout le territoire, des articles de presse montrent à foison ces personnes âgées qui attendent dehors par tous les temps.

A Vierzon sur un site bien connu des Vierzonnais des citoyens s'indignent de telles conditions d'accueil.

A Bourges des records de réception ont été battus car tout est concentré sur des demi-journées.

Nous avons compté à un instant t (10h) et ce sur plusieurs jours jusqu'à 100 personnes en attente (30 à l'intérieur et 70 dans la file d'attente) .



A l'heure où nous mettons sous presse, la DG a enfin admis la difficulté pour les usagers de s'acquitter de leur obligation avec GMBI et a reporté au 31/07 2023 la limite pour accomplir les formalités. Sauf qu'en juillet beaucoup de collègues seront en congé, ce sera donc plus lourd pour ceux qui restent.

Lors du dernier Comité Social d'Administration Local (CSAL) voilà les éléments de langage que la DDFIP avait bien appris par cœur : « Ce sont les personnels et leur représentant qui mettent la barre trop haute sur le service public. *Partout les autres administrations ont fermé, donc nous qui sommes encore ouvert 4 ou 5 demi-journées par semaine nous sommes encore très performants !* »

Il n'y aurait qu'à regarder les résultats des enquêtes : les usagers sont contents de nos services.

C'est sûr qu'une fois franchie la porte du box, les personnels font leur maximum pour bien recevoir les usagers. On dirait une pub : **100 % des gagnants ont tenté leur chance !** A la DGFIP en effet 93 % des usagers qui nous ont contactés sont satisfaits, sauf que dans le questionnaire on ne leur demande pas combien d'heures ils ont passé au téléphone pour nous joindre, combien de kilomètres ils ont parcouru pour rejoindre le CPF, combien de temps ils ont fait la queue, combien de mail sont restés sans réponse, et combien se sont « cassés le nez » devant une porte fermée et sont revenus plusieurs fois?

Au lieu que ce soit l'administration qui ait des objectifs ambitieux en matière de service public, ce sont les personnels et leurs organisations syndicales qui s'inquiètent de la dégradation du service rendu à l'utilisateur .

Non Monsieur ATTAL la question n'est pas d'« en avoir pour mes impôts », ce qui renvoie à une vision consumériste de la dépense publique. Les questions sont : comment investir dans des services publics à la portée de tous et comment remettre des services gratuits ou tout devient payant ? Comment utiliser ces services pour une meilleure répartition des richesses ? Comment organiser la socialisation des dépenses pour que cela coûte moins cher à l'ensemble de la société ? Enfin, comment l'augmentation de la rémunération du travail est synonyme d'augmentation des cotisations sociales versées donc des recettes pour la sécurité sociale, "**EN AVOIR POUR MES IMPÔTS**"... **JE SAIS PAS VOUS, MAIS MOI, JE PRÉFÉRERAI « EN AVOIR POUR MON TRAVAIL » !**

VOILA COMMENT ON COMPTE A LA DGFIP

Pour les grands naïfs qui aurait cru au discours qui consistait à dire qu'il y aurait la création de 1500 postes dédiés à la lutte contre la fraude fiscale, vous avez la réponse dans ULYSSE :

A lire sur ULYSSE :

Création de 250 emplois à la DGFIP en 2024

Le Ministre délégué chargé des comptes publics, Gabriel Attal, a annoncé lors du comité social d'administration ministériel (CSAM) qui s'est tenu le 06/juillet la création de 250 emplois à la DGFIP en 2024 par rapport à notre cadre d'objectifs et de moyens (COM).

Ces créations d'emplois exceptionnelles seront principalement destinées à la mise en œuvre du plan pour le renforcement du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale, qui prévoit l'augmentation des effectifs du contrôle de 1 500 ETP supplémentaires, d'ici la fin du quinquennat.

Les suppressions d'emplois à la DGFIP seront donc, en 2024, de 200 emplois et non de 450 comme le prévoyait le COM. L'absence de suppressions d'emplois en 2025 est confirmée. Une clause de revoyure est prévue pour 2026 et 2027.

Cette très forte inversion de la tendance connue depuis des décennies nous permettra de consolider nos missions et de dégager les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs en matière de lutte contre les fraudes qui nous sont fixés.

ET EN PLUS ILS SE FOUTTENT DE NOUS OUVERTEMENT !



COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL CDAS DU 21/06/2023

Un groupe de travail CDAS s'est tenu le 21/06/2023 pour élaborer les actions à venir du et commenter l'évolution en matière d'action sociale à la DGFIP.

SIE démétropolisé de Vierzon

Les tables et chaises doivent être commandées par la DDFIP pour l'espace restauration.

Le Secrétariat Général (SG) est chargé du matériel de restauration : micro-onde, frigo, cafetière et bouilloire ainsi que de la commande des tickets restaurant.

La vaisselle proviendra du site de Ste Catherine.

Concernant les solutions de restauration pour ce site, elles sont de la compétence du SG.

Un recensement auprès des restaurateurs proches du site pour un éventuel conventionnement a été effectué : aucun restaurateur n'a donné de suite favorable.

La CGT Finances Publiques réaffirme sa volonté de voir le projet d'un lieu de restauration collective aboutir. La création d'un RIE (Restaurant Inter Entreprise) semble la meilleure solution, la CGT actionnera les leviers dont elle dispose car la DDFIP se satisfait de la salle dédiée aux repas,

En effet, ce service comptera à terme 50 personnes et est implanté dans un secteur comptant un certain nombre d'entreprises et services publics potentiellement utilisateurs d'un service de restauration collective.

Arbre de Noël

Un éventuel rapprochement avec un CE avait été envisagé lors du précédent groupe de travail, notamment avec le Centre Hospitalier ; malheureusement cette option rencontre de nombreux obstacles. Le délégué à l'action Sociale continue de chercher une solution pour une mutualisation avec d'autres administrations, Une option de réservation pour la salle de St Florent sur Cher a quand même été prise pour le **mercredi 13/12/2023**.

Cette année, il n'y a pas de marché régional pour les jouets. L'idée est de se fournir en local.

Il est à noter que M Crepelle ne sera plus en poste au moment de l'arbre de Noël.

Les membres du CDAS ainsi que les actifs seront mis à contribution pour l'organisation.

Séjours retraités

La personne effectuant le relais pour les retraités nous indique qu'un séjour avait été proposé en mars par la

déléguée de proximité, correspondante du Loiret, avec une date limite d'inscription fixée au 13/06.

Fin mai, la correspondante annonce l'annulation du séjour faute de participants avant même la clôture des

inscriptions. les retraités étaient extrêmement déçus il en est déduit qu'il faudra être vigilant à l'avenir pour que cela ne se reproduise pas.

Billetterie

A ce jour, la répartition des demandes est la suivante :

- PAL : 191
- Blois : 38
- Guedelon : 18
- Vulcania : 20

pour un budget total de 7000 €.

Le budget prévisionnel était de 5000 €. Le différentiel est compensé par l'absence de sorties pour les actifs en début d'année.

Sortie actifs + retraités PARIS – samedi 25/11/2023

Il a été évoqué la possibilité d'utiliser le train (voir avec SNCF groupe) mais peut poser problème pour les retraités (mobilité parfois réduite).

Idées de visite :

- Musée Dior,
- Parc de la Villette
- Croisière guidée sur la Seine (20 € pour 1h – groupe de 15 personnes)
- Fondation Louis Vuitton
- + sortie libre pour ceux qui le veulent

Repas ou repas + sortie retraités – jeudi 21/12/2023

- entre 80 et 100 personnes
- traiteur Willy Taureau (Ste Solange)
- La Petite Marmite
- les Petits Plats du Bourbon (38 €/pers boisson et café compris – 80 pers max)

Participation du CDAS autour de 5 €

Retraités : Il faut accentuer la communication auprès des retraités sur leurs droits en matière d'action sociale, prestations sociales, etc.

M, Samuel CREPELLE, le délégué à l'action sociale pour le Cher et l'Indre indique qu'il quittera ses fonctions à la fin de l'exercice, soit le 01/10/2023. Il a fait le maximum pour que son successeur puisse prendre le relais et qu'un arbre de Noël soit assuré,

Il a indiqué que son activité est devenue très difficile car chargé de 2 départements. La réforme de l'action sociale (avec la mise en place d'un responsable régional entre autre), conduit à la désorganisation et à l'alourdissement des procédures.

Le Secrétariat Général est chargé de recruter en interne un nouveau délégué dont le nom n'est pas encore connu à ce jour.

La CGT Finances Publiques du Cher remercie M CREPELLE pour son engagement au service de tous dans des conditions de plus en plus difficiles.

Véronique Champeau représentante CGT CDAS

COMPTE RENDU DU CNAS (Conseil National Action Sociale)

pour un compte-rendu détaillé: <https://www.cgffinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/instances-et-acteurs-d-action-sociale>

La CGT est intervenue pour rappeler que dans le budget il n'est question que des actifs alors que dans notre ministère, le nombre de retraités est bien plus important.

Les prestations d'action sociale doivent répondre aux besoins de tous les agents, c'est pour cela que les subventions aux associations doivent être augmentées. Nous sommes également revenus sur nos revendications à savoir un budget calculé sur la masse salariale des actifs et des retraités ainsi qu'une gestion identique à celle des CSE pour le privé.

Pour la fédération des finances CGT, ce budget n'est pas du tout ambitieux !

La restauration : il est impératif de revaloriser la valeur faciale des titres-restaurant qui n'a pas été augmentée depuis le ministre M. Sapin. Le montant de 6€ étant ridiculement bas, nous demandons que l'employeur participe à hauteur de 60%, et que le titre-restaurant ait une valeur de 9€.

Concernant les logement : la subvention versée à l'association Alpaf continue de baisser alors qu'il existe un besoin criant de logements tant en Ile de France qu'en province. Plus particulièrement sur la province, les élus CGT ont tenu à réaffirmer la nécessité de tenir compte du redéploiement des services DGFIP dans le cadre du NRP (nouveau réseau de proximité) et de tout mettre en œuvre pour permettre aux agents de disposer d'un véritable accès aux logements du parc social. Les loyers augmentent et l'accèsion à la propriété dans

les grandes métropoles est de plus en plus difficile.

Les places en crèche, sont le parent pauvre du budget, en effet il faut savoir que les recrutements dans les administrations rajeunissent la population des finances, et qu'à cause des nouvelles implantations de services il faut s'attendre à des demandes de places supplémentaires. Ce n'est pas le coup de pouce des CESU qui va remplacer une « nounou ». Concernant les places en crèche, la CGT a tenu à alerter sur la particularité du manque récurrent de berceaux disponibles à proximité des établissements de formation, laissant les lauréats de concours devant suivre un cycle de formation alors qu'ils sont accompagnés de leurs enfants, sans solution.

Les aides et secours : la CGT s'est félicitée de l'augmentation de ce budget, mais a souhaité rappeler que cette aide avait bien vocation à aider de façon ponctuelle des collègues rencontrant des difficultés, en aucun cas elle ne devait permettre de prendre en charge des frais normalement payés par l'employeur.



COMPTE RENDU CSAL DU 23/06/2023

Une déclaration liminaire **intersyndicale** a été lue ce qui constitue une première dans ce département comme constitue une première la façon dont la Fonction Publique bafoue la représentativité issue de la loi et des urnes .

ELECTION AUX COMITES MEDICAUX

La liste des candidats élus au conseil médical est publiée sur le site Ulysse

La CGT y a présenté 4 candidats qui ont été élus : Patricia CARCELEN Sandrine MABRU, Yannick GARNIER et Isabelle LEFORT, qui seront à votre disposition sur les questions qui relèvent des conseils médicaux.

La direction a évoqué une situation de danger pour un agent au SIP de Saint Amand Montrond : il s'agit de menaces de mort au téléphone. Un signalement en application de l'article 40 du Code de procédure pénale a été faite auprès du procureur de la République, ainsi qu'au bureau RH2B. Un courrier a été adressé au contribuable. La CGT se félicite que le procureur entame une action. Il s'agit d'une évolution positive.

Il est rappelé que les dépôts de plainte sont déposés à titre personnel, n'hésitez pas à vous faire accompagner par un représentant syndical ou un membre de l'administration.

Questions diverses

La CGT signale que lors de la réunion des encadrants, certains propos tenus par la direction ont heurté les agents. L'édito du présent journal commente la réponse de l'administration plutôt édifiante: selon la direction, les contribuables sont contents des finances publiques, le mal-être des personnels viendrait d'un standard des agents de la DGFIP en matière de service public plus important que ceux attendus par les contribuables.

La CGT souligne que les sondages tels qu'élaborés par la DGFIP ne reflètent pas la réalité, elle s'inquiète de la charge de travail accrue consécutive à la mise en place de GMBI pour le SIP et le SDIF:

- l'afflux massif des contribuables avec des temps d'attente importants et des files d'attente allant jusqu'à à l'extérieur du bâtiment,
- le saturation d'APRDV,
- le problème de la dématérialisation de GMBI pour les publics les plus fragiles (demande d'un formulaire papier pour GMBI),
- la fatigue des agents même les plus expérimentés et le manque de reconnaissance de la hiérarchie.

Par ailleurs la direction admet que d'après ce qui ressort des études de l'observatoire les agents estiment qu'ils sont infantilisés et manquent d'autonomie, que la situation se dégrade. (Notre commentaire : tiens voilà ce que nous avons dénoncé sur le SIP qui revient mais par le biais de l'observatoire DGFIP). La direction propose un groupe de travail en septembre. Pas d'information plus précise communiquée à ce stade.

Hop un groupe de travail et on oublie le sujet ! ça à la DGFIP on sait faire !

La CGT **relance le problème du routeur** de Condé pourtant connu depuis un an. En raison d'un débit insuffisant, les applications de tous les services de la DGFIP installés à Condé fonctionnent difficilement, voire au ralenti. Les services comme le SIP ou le SDIF avec GMBI qui effectuent les opérations en direct avec les usagers, sont particulièrement impactés.

Notre commentaire : nous avons déjà déposé des fiches CHSCT sur la même problématique pour Médoc en 2022 !

La direction répond que le prestataire de service a été saisi du problème, comme la DG, mais le changement d'opérateur fait que chacun se renvoie la balle.

CAMPAGNE IR

Inervention CGT :Par le passé, des journées de repos exceptionnelles ont été accordées aux agents ayant participé aux campagnes IR mais celles-ci ont été supprimées au prétexte que cela correspondrait aux nouvelles lignes directrices de gestion. Or les chefs de services gardent la main sur ce qu'ils peuvent accorder et que c'est bien de la volonté du précédent chef de service de ne pas octroyer une journée. La CGT signale que durant la campagne IR, plusieurs agents du SIP ont vu leur crédit d'heure écrêté. Il faudrait soit leur accorder des congés exceptionnels, soit réintégrer les heures écrêtées dans le temps de travail. La direction n'a pas répondu clairement sur cette question (*et après elle se demande pourquoi les agents n'ont pas le sentiment que leur travail est reconnu !*).

Les effectifs dans les SIP sont insuffisants pendant la campagne IR. Si le recours aux vacataires est indispensable, il faut aussi plus de titulaires, c'est ce que nous avons demandé.

SGC

A partir de 2025, dans le cadre de la nouvelle responsabilité des comptables le contrôle hiérarchisé de la dépense sera fera à posteriori, ce qui ne sera pas sans conséquence sur le suivi comptable des collectivités locales.

La direction propose la mise en place de conventions avec les collectivités locales.

La DGFIP trouve que les régies locales sont trop coûteuses et tente de renégocier avec la Banque Postale.

De plus les centres d'encaissement vont être privatisés, et disparaîtront à terme comme celui de Lille . Une délégation de service publique pour l'encaissement des recettes locales a été conclue avec un prestataire privé. Voilà comment on supprime les emplois de titulaires sous statut au profit d'emplois privés .

Pour le service amende si la téléphonie fonctionne, à partir du 1^{er} septembre 2023, le centre d'appel d'Épinal prendra les communications pour les départements du Cher, de l'Indre et de la Nièvre.

6

L'emploi des services civiques à l'accueil comme aux SIP de Saint Amand Montrond et de Bourges qui deviennent pérennes au lieu et place d'emplois statutaires sont un problème D'abord parce que ces personnels sont payés quelques centaines d'euros par mois et que cela pose de nombreux autres soucis pour les autres services.

Nous ferons un point spécifique sur le SIE démotropolisé de Vierzon sur lequel nous sommes beaucoup intervenus. La CGT Finances publique du Cher relance les autres représentants du personnel pour demander la viste de l'ISST ,comme à l'accoutumée la direction se satisfaisant de ce qu'elle a mis en place.

AFFECTATIONS

SI un contractuel occupe un poste, un titulaire peut-il obtenir ce poste ? Réponse de la direction : l'affectation se fait au choix du directeur. Si un contractuel occupe le poste, ce poste est bloqué. Cette évolution montre que **le statut est bel et bien en danger** puisque tous les personnels n'ont pas les mêmes règles d'affectation et que la direction priorise l'affectation au choix ce qui est le propre de la contractualisation,

La CGT note qu'il n'y a pas assez de recrutement au concours. 15 contractuels vont être embauchés dans le Cher. A terme, il est prévu 20-30 % de contractuels par service. C'est clair nous allons droit vers un « France Télécom ou La poste» où l'embauche se fera de moins en moins sous statut. La loi transformation de la fonction publique qui nous oppose totalement dans notre conception du service public est appliquée à la DGFIP avec le maximum de zèle.

Pour contacter la CGT : Isabelle LEFORT 06.85.84.67.92 ou cgt.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

